

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY COUR D'APPEL DE NIAMEY REPUBLIQUE DU NIGER



COMPTE RENDU D'AUDIENCE DE REFERE du 16 Octobre 2025

Président : Moussa Souley

Greffier: Me Daouda Hadiza

DEMANDEUR(S)

z

RG

DEFENDEUR(S)

RESULTATS

334/25 Elh Mamane Sani Maikano

BIN SA

AFFAIRES

Délibéré au 17 Octobre 2025

DELIBÉRÉ

Elh Mamane Sani La SNAR LEYMA et autres

Maikano

316/25

Statuant publiquement, contradictoirement, et en premier ressort : Le Juge de référé

- Constate que l'assignation a été introduite sans autorisation préalable ;
- 2025 introduite par Monsieur Mahaman Sani Maikano; - Déclare en conséquence irrecevable l'assignation en date du 03 Octobre
- le Condamne aux dépens ;

Greffe du Tribunal de céans. Avise les parties qu'elles disposent de huit (08) jours à compter du prononcé de cette décision pour interjeter appel par déclaration au

379/22 La Société Nestlé **Burkina SA**

La Commune Urbaine de Birni Konni

DP au 23 Octobre 2025

Arre présent rôle Fait Mame 1 6 Octobre 2025 Nois (03) Dossiers

Page 1 sur 1

17

8

19

20

7

22 23